

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

## SÉANCE DU 23 MAI 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 17 mai 2019, s'est réuni à 20h30 à l'Espace Roger Purel à Chenevières, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mmes Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, M. Christian GEX, Mme Sabine THIA, MM. Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, M. Gérald FRANÇOIS, Mme Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Michel BOESCH, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle Di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, MM. Bernard RECOUVREUR, Pascal BURGAIN, Mme Claudine COLAS, MM. Vincent VAUTHIER, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Mme Yvette COUDRAY (*pouvoir à Mme Jocelyne CAREL*), M. Gérard FRANCOIS, Mme Sabrina VAUDEVILLE (*pouvoir à Mme Sabine THIA*), Mme Florence DUPAYS (*remplacée par M. Gilles SAUMIER*), MM. Hervé BERTRAND, Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), Pascal BAUCHE, Frédéric BREGEARD (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Mme Annie GUILLEMOT (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), M. Jean-Luc LEFEUVRE, Mme Catherine PAILLARD, MM. Benoît TALLOT, Thibault VALOIS (*pouvoir à Mme Anne-Marie DI MARINO*), Mmes Marie VIROUX, Michèle WALTER, MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Francis VILLAUME (*remplacé par Mme Véronique PERRIN*), Philippe ALAVOINE.

**ÉTAIENT ABSENTS :** MM. Bruno MINUTIELLO, Cédric PERRIN, Jean-Christophe AUBERT, Mmes Edith BAGARD, Brigitte FLEURANTIN, Alexandra HUGO, Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES M. Jean-Luc DEMANGE.

**RAPPORTEUR :** M. Fernand PHILIPPE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 29 MAI 2019 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

### DÉLIBÉRATION N°2019-111 : Ressources Humaines – Plan de formation 2019

La loi n° 2007-206 du 19 février 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel de formation qui doit au préalable être proposé pour avis au Comité Technique.

Le plan de formation 2019 de la Communauté de Communes du Territoires de Lunéville à Baccarat (CCTLB) s'inscrit dans une volonté de concilier la performance du service public rendu aux usagers, et la qualité de vie au travail des agents.

Les orientations des Ressources Humaines poursuivent 3 objectifs :

- Soutenir la nécessaire montée en compétences des agents et impulser une dynamique d'amélioration continue,
- Construire une culture managériale et de conduite de changement,
- Développer une culture de prévention des risques professionnels.

Le plan de formation 2019 a été construit à partir :

- Du recensement des besoins de formation effectué lors de l'entretien professionnel 2018,
- Du recensement des besoins de formation des communes du territoire de notre intercommunalité,

- Des demandes ou besoins survenus postérieurement à l'entretien professionnel.

Il est rappelé que ces propositions d'actions pourront au cours de l'année faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations des agents.

Le plan de formation a été présenté lors du Comité Technique du 30 avril et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

*Le Conseil communautaire, après avis du Comité Technique et après avis du Bureau, à l'unanimité*

- Autorise le Président à mettre en œuvre le plan de formation 2019,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire,
- Inscrit les dépenses nécessaires au Budget Principal, Assainissement de l'exercice 2019.

Fait et délibéré à Chenevières, le 23 mai 2019.

Pour expédition conforme,  
Le Président,  
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20190523-2019-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2019